

chaîne de contrôle, notamment au niveau de l'appareil de mesure, il est indispensable de réinitialiser le système.

Par ailleurs, tous les éléments de la chaîne de mesure doivent être régulièrement contrôlés suivant les prescriptions de la norme française NF X 07-010. La vérification est périodique au même titre que pour tous les appareils de contrôle (1). A cette occasion, il peut être délivré un certificat de vérification.

Le système de calcul de son côté fait l'objet d'un contrat de maintenance.

5.- COMPATIBILITÉ DES SYSTEMES DE MESURES ET DE CALCUL DE L'ACHETEUR ET DU FOURNISSEUR

L'acheteur et le fournisseur organisent conjointement une campagne d'essais comparatifs pour établir et vérifier la compatibilité de leurs systèmes à travers les résultats obtenus, étant entendu que le système de l'acheteur sert toujours de référence.

6. - CLAUSES A INSÉRER DANS LES CAHIERS DES CHARGES

Lorsque l'acheteur a recours à un système informatique pour apprécier la nuance des couleurs des tissus ou autres articles faisant l'objet de marchés, il doit l'indiquer dans le cahier des clauses techniques particulières. Des exemples de clauses-types figurent en annexe 3 (2).

L'acheteur trouvera en annexe 4 une liste indicative d'acheteurs publics utilisant un spectrocolorimètre pour mesurer les écarts de nuance des couleurs des textiles.

(1) Une vérification interne peut être effectuée par des mesures régulières des étalons et des spécimens.

(2) Les coordonnées techniques précisées dans ces exemples sont fonction du matériel de lecture utilisé et du tissu mesuré, d'où la nécessité de mentionner ceux-ci dans le cahier des charges. Ces exemples ne doivent en rien conditionner le choix du matériel que l'acheteur fera.